

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BUCHILLON

DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 2

Echelle 1:1'000

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER
DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT
MORGES, LE

Etabli à Aubonne, le 13 avril 2022

Audrey Lieberschlag
Ing. géom. brev.



Mrs. CLAUDINE
Bouvier, Avouée
Tél. : 022 864 25 52
Fax : 021 821 12 85
www.rossier-geometrie.ch

Fichier : 2019-03_Lisiers, forestiers
DP 18
Mandat : BUC 79
S-mandat : FOPGA01

Plan N° : 2

LEGENDE

- Lisiers constatés mis à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, définies par l'inspecteur forestier les 20 mai, 31 mai et 2 juin 2021
- Lisiers confirmés mis à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, conservés par l'inspecteur forestier les 20 mai, 31 mai et 2 juin 2021
- Lisiers à supprimer

